

La Défense, 7 janvier 2014

Publication de l'information relative au rachat de ses titres par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (l' « Emetteur ») en application de l'article L. 213-1 A du Code Monétaire et Financier, au cours du 2^{ème} semestre 2013 (le « Semestre »), conformément aux exigences de l'Article 238-2-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« RGAMF »)

Conformément aux dispositions de l'article L. 213-1 A du Code Monétaire et Financier et de l'article 238-2-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank annonce avoir racheté des titres des emprunts obligataires suivants au cours du Semestre:

Code ISIN	Marché Réglementé	Nombre de Titres émis	Nombre de Titres rachetés par l'Emetteur	Nombre de Titres restant en circulation	Nombre de Titres détenus par l'Emetteur
XS0910883981 (les « Titres »)	Luxembourg	97	0	97	5
XS0910877827 (les « Titres »)	Luxembourg	94	0	94	5
XS0910882405 (les « Titres »)	Luxembourg	94	0	94	5
XS0910882827 (les « Titres »)	Luxembourg	127	0	127	5
FR0011258540 (les « Titres »)	Euronext	27104	1861	25243	215
XS0848427026 (les « Titres »)	Luxembourg	19691	2184	17507	180
XS0986136504 (les « Titres »)	Luxembourg	22	0	22	2
XS0986137064 (les « Titres »)	Luxembourg	24	0	24	2

* Extraits de l'Article L213-1A du Code Monétaire et Financier, alinéa 2 :

« Par dérogation à l'article 1300 du code civil et à l'article L 228-74 du code de commerce, peuvent être acquis et conservés par leurs émetteurs aux fins de favoriser la liquidité desdits titres :

1° Les titres de créance négociables ;

2° Les titres de créance ne donnant pas accès au capital admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives et réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations dans les conditions déterminées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »